



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 6/2015

Séance ordinaire du 8 décembre 2015
à la Salle des spectacles

Présidence: M. Charles-André BOLOMEY

Membres présents:	71
Membres absents excusés:	8
Membres non excusés:	<u>1</u>
Effectif total:	80

Absents excusés: Mmes et MM. Augusto ARCARO, Mercédès ASSAL, Odile GEORGALLIDES, Alexandre MEIER, Michel PERRET, Christian TERRIER, Olivier VOLPER, Silvia WICHOUUD-KÄRCHER

Absents non excusés: Mme Naderch NASSIRI-ANSARI.

A 18 h 30, **M. Charles-André BOLOMEY**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, Mme Fabienne GHEZA, secrétaire du Conseil communal et Mme Sylvie RAPP, secrétaire suppléante du Conseil communal, Monsieur Alexandre GOOD, secrétaire municipal ainsi qu'à Monsieur Jean-François NIKLAUS, boursier communal. Il remercie également chaleureusement le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Cette dernière séance de l'année, sera suivie, comme déjà annoncé, du traditionnel repas de Noël. Le Président invite celles et ceux qui s'y sont inscrits, à se rendre au Foyer de la Salle des spectacles à l'issue de notre séance.

Jeudi 12 novembre :

Il a participé à la visite annuelle de la préfecture.



A cet effet, il a eu l'honneur de rencontrer et de s'entretenir avec la nouvelle Préfète, **Madame Clarisse Schumacher-Petoud**.

Mercredi 25 novembre :

Il a reçu un courrier de Mme Olimpia PERROUD l'informant de sa démission du Parti Liberal Radical avec effet immédiat, courrier dont il donne lecture.

Madame Perroud souhaite en revanche continuer à siéger au sein du Conseil communal mais en tant qu'indépendante. En vertu de l'article 33 du Conseil communal, elle ne siègera donc plus comme suppléante à la commission d'urbanisme et constructions, membre de la commission des pétitions et suppléante à la commission de politique régionale.

Le Président précise que la requête de Mme PERROUD est conforme à la loi, selon le Service des communes.

Jeudi 26 novembre :

Il a reçu un courrier de Mme Valérie CROT l'informant de sa démission du Conseil communal, avec effet au 9 décembre 2015, courrier dont il donne lecture.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Il remercie Mme RAPP pour son excellent travail.

3. TRAITEMENT DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021 - APPROBATION – Préavis N ° 23/2015

La parole est donnée à **M. Marc VERAGUTH**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, relève qu'une coquille s'est glissée dans l'extrait de préavis au niveau des vacations des Municipaux. Le montant est de CHF 18'400.- au lieu de 18'533.-. Ce qui donne un total de CHF 71'500.- au lieu de 71'633.-.

M. Philippe CORDONIER prend la parole et explique, étant donné qu'il a siégé au sein de la Commission chargée d'étudier ce préavis, les raisons qui les ont conduits, lui et Monsieur Fernand BRIGUET, à se prononcer contre ce préavis.



Sans vouloir remettre en cause les arguments développés dans le préavis justifiant cette augmentation du traitement des membres de la Municipalité, il voit deux raisons majeures qui s'opposent aujourd'hui à une telle hausse :

Tout d'abord, par son activité professionnelle, il est amené à défendre une branche de l'économie Suisse, l'industrie des machines, qui représente près de 10% de notre PIB et qui, étant une branche exportatrice, souffre terriblement depuis le 15 janvier dernier de la force de notre franc. Du jour au lendemain, des milliers d'entreprises ont vu leurs produits renchérir de 15 à 20% par rapport à leurs concurrents européens. Une partie de ces entreprises va probablement tomber dans les chiffres rouges cette année et a dû prendre des mesures drastiques de réduction des coûts et d'amélioration de leur efficacité de la production. Et toutes ces entreprises sont bien évidemment contraintes aujourd'hui de renoncer à des hausses de salaires pour 2016. Il en attend tout autant de notre administration publique et ne peut cautionner, dans ce contexte, une hausse de plus de 20, respectivement 33% du traitement des membres de notre Municipalité.

Deuxièmement, quel est le message qui va être perçu par les citoyens de notre commune et de notre canton, si nous acceptons ce préavis ? Il craint en effet qu'une majorité de la population ne fasse pas la distinction subtile entre une hausse du temps de travail et une hausse de salaire, pour preuve l'article paru le 28 novembre en page 14 du « 24 heures » qui titrait « La Muni d'Epalinges gagnera plus en 2016 ».

Pour les raisons qu'il vient d'évoquer, il invite l'assemblée à refuser le préavis 23/2015.

M. Erich DÜRST relève qu'il a également siégé dans cette commission et profite de l'occasion de rappeler les arguments qui ont été développés lors de cette séance. Il faut vraiment le souligner avec vigueur, il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire, mais bien d'une augmentation du taux d'activité, largement justifiée par les tâches qui incombent à la Municipalité. Il est absolument convaincu que les habitants d'Epalinges comprendront qu'il est important d'avoir une Municipalité compétente, y compris lors de la prochaine législature, pour continuer à gérer la commune avec pertinence. Cela mérite donc une rétribution adéquate. Il invite donc l'assemblée à soutenir ce préavis.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 23/2015.

A main levée, le préavis No 23/2015 est accepté avec 38 voix pour, 17 contres et 3 abstentions.

Le Président signale que le nombre de votants ne correspond pas au nombre de personnes présentes. Les conseillers sont priés de lever clairement leurs cartons.

4. LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – RAPPORT DE LA MUNICIPALITE EN REPOSE AU POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER FELIX SCHMIDT - APPROBATION – Préavis N° 24/2015

La parole est donnée à **Mme Brigitte CROTTAZ**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport. Elle précise que ce rapport n'inclut pas les conclusions de la commission des finances.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.



La discussion est ouverte.

M. Félix SCHMIDT s'excuse auprès de la commission de ne pas avoir été présent lors de la séance, étant en voyage au Pérou. Il a néanmoins pris connaissance avec intérêt de la réponse de la Municipalité, qui va dans le bon sens. Il y a juste un bémol dans le paragraphe où la Municipalité rappelle qu'elle a indiqué dans son programme de législature qu'elle s'engageait à répertorier les richesses naturelles de la commune pour mieux les valoriser et les protéger. Ce thème n'était en effet pas dans son programme et il trouve discourtois de tirer la couverture à elle-même sur ce point. Malgré cela, il encourage vivement l'assemblée à accepter ce préavis.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 24/2015.

A main levée, le **préavis No 24/2015 est accepté à l'unanimité moins 1 voix.**

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Calendrier de l'Avant : le service technique a fait une entorse à la tradition et a accepté d'ouvrir toutes les portes des chalets du calendrier de l'Avant afin que nous puissions découvrir ce soir les bricolages faits par les enfants des garderies d'Epalinges. Il souligne que cette initiative est transversale : elle vient du service des parcs et promenades en collaboration avec la voirie, les garderies et le service technique. Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette magnifique exposition.

Création d'une page Facebook : le dossier n'est pas oublié, la page sera créée d'ici la fin de l'année. Vous pourrez donner votre feed-back lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Apéritif : le public présent est évidemment aussi cordialement invité à l'apéritif qui suivra la séance.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Assainissement nouvelle déchetterie: revient sur la question posée par M. Fabien LOI ZEDDA lors de la dernière séance concernant l'assainissement du site de la future déchetterie. Il annonce qu'à ce jour, sur les 10'280 m³ de terrassement prévus, la moitié, soit 5'600 m³, a été effectuée. Sur ces 5'600 m³, 2'650 tonnes de matériaux ont dû être entreposées en décharge contrôlée. Les taux de pollution relevés régulièrement ne dépassent pas les taux acceptables, ce qui fait que nous n'avons pas de travail de dépollution à faire sur cette partie. La deuxième partie de ce terrassement va commencer prochainement. Il reste donc encore 4'680 m³ à évacuer. Des prélèvements sur site vont avoir lieu dès demain. Il semble qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises à craindre.



▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Téléthon: en date du 5 décembre, le SDIS a permis de remettre au téléthon la somme de CHF 7'242.60. La Municipalité les remercie pour cet engagement samedi dernier.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Requalification de la RC 601: depuis 2007, le tronçon clé de la route de Berne du Chalet-à-Gobet aux Croisettes suscite les passions. Après moult péripéties, la requalification de la RC601 commence à prendre forme.

Aux objectifs initiaux du projet, à savoir :

- Intégration de la route de Berne dans son environnement bâti actuel et futur
- Partage cohérent de l'espace public entre transports individuels - transports publics - modes doux
- Amélioration de la sécurité routière en corrigeant les accès existants (voies d'accélération et de décélération)
- Création de nouveaux accès à la RC 601 (2 giratoires + accès Closalet)
- Assurer la fluidité du trafic à l'horizon de la planification (2030)

Est venu s'ajouter, pour les propriétaires de route, l'obligation en matière de récolte et de traitement des eaux, de respecter les directives de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) qui imposent le traitement des eaux de chaussée au-delà de 14'000 véh./jour. Sur la RC601, le trafic estimé sur ce tronçon est de 30'000 véh./jour.

Etat d'avancement du projet :

L'avant-projet de requalification de la RC601 est actuellement à l'examen préalable auprès des services cantonaux. Cet examen sera suivi d'un audit de sécurité par le canton (les résultats de cet audit seront transmis aux communes).

En janvier 2016 sera réalisé le projet d'ouvrage. Le dossier sera alors examiné par les services communaux Palinzard et Lausannois.

En avril 2016, se feront simultanément la publication du dossier d'enquête et l'appel d'offres pour les travaux pour un début des travaux prévu dès avril 2017 et une mise en service de l'objet en 2020.

Les difficultés pour ce projet concernent aujourd'hui plus particulièrement la gestion des gabarits à respecter pour les différentes voies à l'intérieur du domaine public, et ce, notamment pour le secteur entre « En Marin et le Lion d'Or ».

L'autre problématique à régler concerne l'implantation des bassins de rétention des eaux de chaussée, l'un dans le secteur de la Vuillette sur territoire lausannois, l'autre dans la zone de verdure jouxtant la route de Berne au Sud du virage du Closalet.

De nouvelles séances de coordination entre Canton et communes sont d'ores et déjà prévues au début 2016. Des informations régulières vous seront donc transmises lors des prochaines séances du Conseil communal

PAC Vennes: dans le cadre des tractations entre Biopôle et l'Etat de Vaud, il a été décidé qu'une partie des terrains propriétés de Biopôle seraient repris par l'Etat. Le



fractionnement de ces propriétés a pour conséquence une nouvelle répartition des surfaces brutes de plancher (SBP) sur le site du Biopôle. Sur 100'000 m² de SBP qui étaient propriétés de Biopôle, 50'000 m² sont attribués à l'Etat de Vaud, et plus spécifiquement au CHUV.

Cette nouvelle répartition des terrains entre Biopôle et l'Etat de Vaud ne présente pas de difficulté concernant le secteur D2, celui-ci étant entièrement sur territoire Palinzard.

Par contre, la réalisation sur le secteur E1 d'un parking et de locaux administratifs va nécessiter quelques aménagements. En effet, ce secteur E1 est divisé dans sa diagonale par la limite territoriale entre les communes de Lausanne et Epalinges.

Pour permettre une réalisation rationnelle des constructions dans ce secteur, la limite entre les communes territoriales doit être corrigée sur la base d'un projet permettant de répartir pour moitié sur chaque commune les droits à bâtir.

Le projet en question est maintenant finalisé. La modification territoriale envisagée est la suivante :

1. Les surfaces échangées entre Lausanne et Epalinges sont identiques (1093 m²)
2. Les surfaces de plancher déterminant sont réparties à part égale entre les deux communes (9'500 m² pour chaque commune)

Cette modification des limites territoriales fera l'objet d'une mise à l'enquête publique au printemps 2016 et d'un préavis municipal soumis au Conseil communal en avril ou juin 2016.

Concernant la gestion du PAC Vennes, voici encore quelques informations :

Une demande de permis de construire pour le bâtiment B5 sur la plateforme D devrait être déposée avant fin 2015 voire au tout début 2016. Les travaux pourraient débuter fin mars / début avril 2016 pour une mise en exploitation à fin 2017.

Le CHUV a repris les droits à bâtir du bâtiment B6 également sis sur la plateforme D. Ce bâtiment est destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et est dédié au Centre Ludwig de l'UNIL pour la recherche sur le cancer. Un concours d'architecture devrait être organisé ces prochains mois. Le démarrage des travaux est envisagé pour 2018 ou 2019, et le bâtiment mis en service en 2021 ou 2022.

Dans un avenir beaucoup plus proche, il peut annoncer que le Biopôle a mis sur pied une petite manifestation pour les fêtes de fin d'année sur la place entre le bâtiment Terrasse et le B4.

Une animation est prévue sur cet espace en fin de journée du 11 au 18 décembre 2015.

Enfin, mais vous le savez déjà tous, la circulation sur la RC601 entre Vennes et Croisettes est à nouveau rétablie, avec un tourner à gauche pour rejoindre les Tuileries et un tourner à droite direction Croix-Blanche.

La reprise du chantier est programmée d'avril à juillet 2016. Durant cette période, la route de la Corniche devra à nouveau être utilisée par les véhicules à destination des Tuileries et de la Croix-Blanche.

Cheminement piétonnier entre le chemin des Boveresses et des Planches : en décembre 2013, lors de l'adoption du préavis pour la construction d'un tronçon de trottoir au chemin des Boveresses, la Municipalité avait informé le Conseiller communal Jean-Pierre MICHAUD qu'elle allait étudier les améliorations envisageables concernant ce cheminement piétonnier sis en partie sur des parcelles privées.



Ces parcelles appartiennent à trois propriétaires différents. Deux d'entre eux ont donné leur accord pour qu'une servitude publique de passage à pied soit instaurée et que la commune améliore l'éclairage sur ce chemin. Malheureusement, le troisième propriétaire se satisfait de la situation actuelle et n'est pas favorable à la création d'une servitude sur son bien-fonds et à tout aménagement risquant d'augmenter le passage de piétons sur cette route privée. Compte tenu de ceci, une réalisation concernant ce cheminement semble donc peu probable, pour le moins dans un avenir proche.

Dans le même secteur, la commune a obtenu l'autorisation du Service Immeubles, Patrimoine et logistique du Canton (SIPAL) pour le marquage d'une bande « piéton » sur le parking du Centre des Laboratoires d'Epalinges. Pour compléter le dispositif prévu sur ce parking, une sécurisation des piétons entre le trottoir du Ch. des Boveresses et le parking est actuellement à l'étude. Ces travaux de marquage seront donc réalisés dès le retour des beaux jours.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Erich DÜRST a deux objets à traiter, une question à la Municipalité et une motion.

La question concerne une motion que le Conseil a accepté en février 2014 au sujet d'une étude sur les travaux d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux à mener dans les années à venir. En juin 2014, le Conseil a accepté la réponse de la Municipalité à cette motion en tant que rapport intermédiaire et a invité par ce fait la Municipalité à poursuivre ces travaux et à présenter l'étude telle que demandée par la motion. Quand et sous quelle forme la Municipalité entend donner réponse à cette motion ?

Il propose maintenant sa motion :

La question des plantes invasives, soulevée par le postulat de M. Félix SCHMIDT, est certainement une question importante, et nous saluons les mesures prises par la Municipalité dans ce domaine.

Elargissons maintenant l'horizon, et portons un regard sur la question plus globale et plus fondamentale de la biodiversité. La richesse de la diversité naturelle – diversité des espèces, diversité des habitats, des écosystèmes – est un des équilibres fondamentaux dans notre nature qui permettent la vie. Et dans ce domaine, comme dans tous les autres, s'il faut penser globalement, il faut aussi et surtout agir localement. De se préoccuper ainsi de la préservation et de la promotion de la biodiversité sur le territoire de notre commune n'a ainsi rien d'incongru, mais participe à un effort collectif plus large de préservation des richesses et de maintien d'équilibres indispensables à notre survie.

Dans son programme de législature 2011 – 2016, la Municipalité a inscrit : « Répertorier les richesses naturelles de notre commune (flore et faune) pour mieux les valoriser et les protéger. » Les Verts pensent qu'il est aujourd'hui temps de mettre en œuvre cet objectif. Le moment est d'autant plus propice qu'une telle démarche pourra constituer les prémices d'une volonté politique de promotion de la biodiversité sur le territoire communal dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom) et du plan général d'affectation (PGA) à venir.

Nous vous proposons donc une motion par laquelle il est demandé à la Municipalité de présenter une étude sur l'état de la biodiversité dans notre commune et sur les moyens de la préserver et de la promouvoir, moyens parmi lesquels figureront la révision du plan directeur communal et du plan général d'affectation.



Concernant la question, **M. Bernard KRATTINGER, municipal**, répondra lors de la prochaine séance.

Le Président ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de la motion.

La discussion n'est pas demandée, la motion sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Ernest CORBAZ, propose aux conseillers d'offrir leurs jetons de présence à la Ligue vaudoise contre le cancer en souvenir de notre collègue Gian Andrea DE PLANTA. Il demande que ceci soit soumis au vote.

A mains levées, la proposition de M. Ernest CORBAZ est acceptée à l'unanimité.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, remercie M. CORBAZ pour cette proposition, la Municipalité double la mise.

M. Jean-Pierre MICHAUD souhaite déposer une motion.

« Voici une intervention qui n'est pas de saison, puisqu'elle concerne les zones de pique-nique/barbecue en milieu forestier dans la commune. Elle anticipe cependant le retour de l'été dans 7 mois.

A ma connaissance, les lieux actuels équipés et qui permettent à un groupe de personnes de s'arrêter pour un pique-nique ou un barbecue sont rares sur Epalinges. En effet, de nombreux habitants, locataires ou le plus souvent propriétaires, bénéficient de terrains privés sur lesquels des repas en plein air peuvent être réalisés. D'autres se déplacent dans les forêts du Jorat.

Je dénombre le refuge du Chaugand et la Maison forestière. Cette dernière n'est pas vraiment en zone forestière. Ces deux lieux nécessitent une réservation, donc une anticipation, ainsi qu'une location. A l'extrémité du sentier du Flon un lieu de pique-nique existe.

La population s'est agrandie. De nombreux nouveaux locatifs ont été construits au nord des terrains de football du Bois de la Chapelle. Le quartier du Grand-Chemin avec ses nombreux habitants est également proche.

Le bois de la Chapelle est apprécié par de nombreux promeneurs, notamment les familles, joggeurs et propriétaires de chiens. Depuis peu, il est reconnu officiellement comme « Forêt d'accueil ». Ce bois est traversé, mais ne prête pas à s'arrêter pour un pique-nique ou un barbecue, car aucune place n'est prévue pour cela, alors que certains endroits s'y prêteraient bien s'ils étaient aménagés, à titre d'exemple, la clairière naturelle qui se situe au sud de l'étang.

Sur la base de ces constatations, je demande que la Municipalité crée une aire de pique-nique/barbecue avec ou sans couvert s'insérant au mieux dans le cadre forestier du Bois de la Chapelle. »

M. Mazyar YOSEFI souhaite déposer un postulat demandant l'introduction d'un système de vote électronique pour les séances du Conseil communal en remplacement du système de vote à main levée. Pour une commune comme Epalinges, il n'est pas acceptable que les comptes soient erronés à chaque fois. Il peut témoigner que c'est très compliqué de compter et d'avoir les comptes justes à main levée. Il existe des systèmes faciles et simples à mettre en place, de nombreuses communes de notre canton y ont déjà adhérents. Dès lors, il propose de demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'un tel système.



Le postulat sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 16 février 2016 à 20 h 15 dans cette même salle.

La séance est levée à 19 h 30.

Epalinges, le 06 janvier 2016.

Le Président:

Charles-André BOLOMEY



La Secrétaire:

Fabienne GHEZA